



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales**

**Bilan de la participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage) pour l'exploitation d'une usine de valorisation de matières plastiques sur le territoire de la commune de LES-SOUHESMES-RAMPONT (55220)**

**La Préfète de la Meuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier des Palmes Académiques,**

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.181-10 et suivants, L.123-19, R.123-46-1 et R.181-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-2519 du 13 octobre 2021 accordant délégation de signature à M. Christian ROBBE-GRILLET, Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse ;

Vu le dossier présenté par le 12 août 2021 par lequel la société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage), dont le siège social est situé Zone industrielle de Regret à VERDUN (55100), sollicite l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets de plastiques sur le territoire de la commune de LES-SOUHESMES-RAMPONT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-80 du 17 janvier 2022 définissant les modalités de la participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage) pour l'exploitation d'une usine de valorisation de matières plastiques sur le territoire de la commune de LES-SOUHESMES-RAMPONT ;

### **Introduction**

La société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage) a déposé le 12 août 2021 une demande d'autorisation environnementale concernant l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets de plastiques sur le territoire de la commune de LES-SOUHESMES-RAMPONT.

Le dossier correspondant a été instruit par l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand-Est qui a constaté le caractère complet et régulier de la demande susvisée.

Ce projet n'étant pas soumis à une évaluation environnementale, il a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique (PPVE) d'une durée de 31 jours.

Le présent document constitue le bilan de la participation susvisée, organisée du 14 février 2022 au 16 mars 2022 inclus.

## I) Cadre réglementaire de la participation du public par voie électronique

En application des dispositions des articles L.181-10 et R.181-36 du Code de l'environnement, quand un projet soumis à autorisation environnementale ne nécessite pas la production d'une évaluation environnementale, il est procédé à une consultation du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement.

## II) Modalités de participation du public par voie électronique

### II-2) Mise à disposition du dossier

Le dossier de demande d'autorisation environnementale transmis par la société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage) comprenait les pièces suivantes :

- la description et présentation générale du projet (coordonnées du demandeur, rubriques de la nomenclature concernées),
- la localisation,
- l'étude d'incidence,
- les pièces spécifiques ICPE-IOTA,
- les pièces complémentaires relatives aux plans, situation financière, risques divers et documents administratifs.

Ce dossier a été mis à disposition du public à compter du 7 février 2022 et pendant toute la durée de la PPVE sur le site internet des services de l'État en Meuse.



## Les services de l'État de la Meuse

Contacts

### Consultations en cours ou à venir

- [REVISION SRENR - RTE](#)
- [DECLARATION D'INTENTION](#)
- [Concession de Montplonne](#)
- [Concession de Pierre Maubeuge](#)
- [déclaration d'intention](#)
- [GAEC DE L'OUEST - RICHCOURT et VALBOIS](#)
- [Schéma régional biomasse Grand Est](#)
- [Schéma Régional biomasse Grand est](#)
- [Schéma régional biomasse](#)
- [essai](#)
- [Projet photovoltaïque - GOUSSAINCOURT](#)
- [Classement au titre de site patrimonial remarquable du centre ville de SAINT-MIHIEL](#)
- [Stockage souterrain de gaz naturel de Trois-Fontaines-l'Abbaye comprenant des recycles d'utilité publique Société STORENGY](#)
- [Projet CIGEO- Demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme - Enquête publique 15/09/2021 au ...](#)
- [Cicéo. Projet de déviation de la RD 60/650](#)
- [Société Indorama Ventures Recycling Verdun \(ex : Wellman France Recyclage\) - Unité de valorisation de déchets de plastiques - LES-SOUHESMES-RAMPONT](#)

## Société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage) - Unité de valorisation de déchets de plastiques - LES-SOUHESMES-RAMPONT

Mise à jour le 07/02/2022

Demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation par la société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage), d'une unité de valorisation de déchets de plastiques sur le territoire de la commune de LES-SOUHESMES-RAMPONT.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public sous la forme d'une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), qui aura lieu de lundi 14 février 2022 au mercredi 16 mars 2022 inclus.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral et l'avis au public précisant les modalités de consultation du dossier.

> [1\\_ap\\_ppve\\_2022-00\\_17012022 - format : PDF](#) - 0,21 Mb

> [2\\_avis\\_ppve - format : PDF](#) - 0,03 Mb

Le dossier correspondant est disponible

Ne seront prises en compte que les observations déposées de lundi 14 février 2022 au mercredi 16 mars 2022 inclus, conformément aux dispositions de l'annexe 4 de l'arrêté d'ouverture de la consultation.

Partager

### Documents listés dans l'article :

> [1\\_ap\\_ppve\\_2022-00\\_17012022 - format : PDF](#) - 0,21 Mb - 25/01/2022

> [2\\_avis\\_ppve - format : PDF](#) - 0,03 Mb - 25/01/2022

Ce même dossier, sur support papier, était consultable à la préfecture de la Meuse et à la sous-préfecture de Verdun sur demande formulée par courriel ([pref-environnement@meuse.gouv.fr](mailto:pref-environnement@meuse.gouv.fr)) ou par téléphone (03 29 77 56 48) en précisant l'objet **PPVE Indorama Ventures Recycling Verdun**, au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.

Un accès gratuit à ces éléments était garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la Préfecture de la Meuse, 40 rue du bourg à BAR LE DUC, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

## **II-2) Déroulement de la PPVE**

L'arrêté préfectoral n°2022-80 du 17 janvier 2022 a défini les modalités de la PPVE.

L'arrêté préfectoral et l'avis au public ont été publiés sur le site internet des services de l'État en Meuse le 25 janvier 2022 :

<http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques> - Environnement - Participation-du-public – Consultations-en-cours-ou-à-venir.

Ces mêmes documents ont été transmis par courrier du 17 janvier 2022 en mairies de LES-SOUHESMES-RAMPONT, NIXÉVILLE-BLERCOURT et de VADELAINCOURT et à la Sous-préfecture de Verdun, pour affichage de l'avis au plus tard le 28 janvier 2022.

L'avis au public a également été publié dans deux journaux locaux (La Vie Agricole du 21 janvier 2022 et L'Est Républicain du 25 janvier 2022).

## **II-3) Observations ou propositions du public**

Le public pouvait formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation, par courriel à l'adresse suivante : [pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr](mailto:pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr).

## **III) Participation du public**

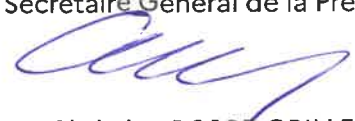
Aucune observation ou proposition du public n'a été recueillie au cours de la consultation.

## **IV) Bilan de la participation du public par voie électronique**

À la suite de la participation du public par voie électronique qui s'est déroulée du 14 février 2022 au 16 mars 2022 inclus et en l'absence d'observation ou de proposition du public sur le dossier, la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage) relative à l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets de plastiques sur le territoire de la commune de LES-SOUHESMES-RAMPONT, fera l'objet d'une décision délivrée par la préfète de la Meuse.

À Bar-le-Duc, le 23 MARS 2022

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Christian ROBBE-GRILLET